

TERMINAL PORTUAIRE À LA BAIE DE BEAUPORT

Les opposants réclament que les terrains servent au récréo-touristique

MARIE CAQUETTE

MCaquette@lesoleil.com

BEAUPORT — « On ne peut pas garder indéfiniment le site exceptionnel de la baie de Beauport au congélateur », lançait hier le député fédéral Michel Guimont. L'homme politique résumait avec cette image la position des organismes et des citoyens qui réclament que les battures soit retranchées des terrains du port de Québec et consacrées à des fins récréo-touristiques.

M. Guimont participait hier, en compagnie du maire Jacques Langlois de Beauport et d'un représentant du député provincial Michel Després, à une conférence de presse convoquée par une demi-douzaine d'organismes qui soulignaient le dépôt de leurs mémoires auprès de l'administration du port de Québec.

Rappelons que, le mois dernier, le port a rendu public son plan d'utilisation des sols, conformément à la loi maritime. Les organismes et citoyens concernés devaient émettre leurs commentaires à ce sujet avant le 22 décembre.

UNE ILLUSION

Le projet de quais en eaux profondes sur les battures de Beauport ne serait peut-être qu'une illusion, selon des spécialistes du milieu maritime qui doutent que Québec reçoive un jour des super porte-containers trop gros pour se rendre à Montréal. Le président du comité des citoyens de Beauport, Georges Cyr, indiquait que la revue hollandaise *Le Lloyd*, spécialisée dans les transports, manifeste beaucoup de scepticisme dans son numéro de juin 1999 devant ce projet du port de Québec. Les tarifs élevés du transport par rail et les glaces du Saint-Laurent constituent des barrières trop élevées, dit-on.

Seize ans après avoir obtenu un O.K. du gouvernement fédéral pour agrandir ses quais de vrac sur les battures, cette autorisation accordée au port de Québec n'est plus opportune ou adéquate, ajoutait pour sa part le maire Langlois. Depuis ce temps, disait-il, le développement a pris une tangente récréo-touristique à cet endroit, avec l'aménagement d'un corridor pour le vélo et le patin, d'un arboretum et de la chute Montmorency.

Un porte-parole de la Corporation d'action et de gestion de l'environnement de Beauport faisait remarquer que les lois fédérales sont aus-



LE SOLEIL, PATRICE LAROUCHE

Yves Robitaille, président de l'Association pour la sauvegarde de la baie de Beauport, tient une illustration qui simule informatiquement l'ampleur du dégât que pourrait causer l'agrandissement des installations du port de Québec dans la baie. On y voit les vues, avant et après, à partir de d'Estimauxville.

si devenues plus sévères en matière environnementale.

La cession de terrains portuaires à des organismes du milieu qui les réclament n'est pas impossible, selon le député Guimont. Il citait le cas de l'administration portuaire de Gros-Cacouna, proche de Rivière-du-Loup, qui a confié une bande de terrain pour permettre l'observation des oiseaux. Après tout, rappelait le député, les administrations portuaires ne sont pas les propriétaires, mais seulement des gestionnaires de terres publiques.

En plus de déposer leurs mémoires à l'Administration du port de Québec, les politiciens et organismes préoccupés par l'avenir de la baie de Beauport entendent solliciter l'appui des décideurs politiques, tant à Québec qu'à Ottawa, pour inciter le port à modifier ses plans. Une pétition circule aussi dans la région pour recueillir le soutien le plus large à la demande des gens de Beauport.